Activités de pêche dans l'Antarctique: mesures de conservation et de contrôle

1997/0135(CNS) - 21/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Patricia McKENNA (V, Irl), le Parlement européen a approuvé cette proposition de règlement. Il demande néanmoins que la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marine de l'Antarctique (CCALMR) adopte une attitude plus circonspecte lors de ses délibérations. Le Parlement s'inquiète, en particulier, de l'ampleur de la pêche illégale dans les eaux gérées par cette Commission et note les difficultés rencontrées individuellement par les pays pour contrôler ce phénomène sur l'étendue de l'océan. Incitant les pays concernés à contrôler mieux les activités de leurs navires et à prendre des mesures afin de lutter contre la pêche illégale, il recommande la mise en place d'un système de surveillance des navires (SSN) accompagné d'un programme international d'observateurs mis en oeuvre par les pays partenaires.